

# Séance Plénière

## Commission Locale de l'Eau



La Ferrière-Bochard  
Vendredi 23 septembre 2022



# Ordre du jour :

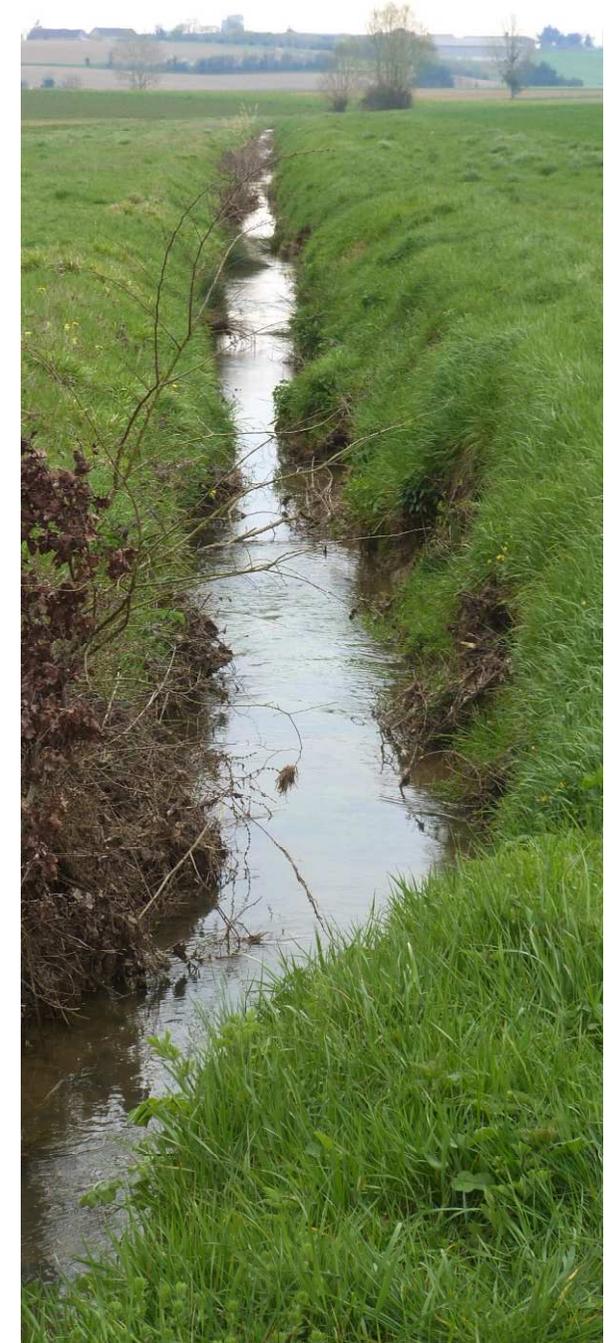
1. 9h30 – 11h20 : Révision du SAGE :
  - *Résumé de l'état des lieux, avis de la CLE*
  - *Propositions d'enjeux, avis de la CLE*
  - *Création de commission de travail par enjeux*
2. 11h20-11h50 : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Maine Saosnois
3. 11h50-12h00 : Désignation d'un membre élu de la CLE au sein du Comité Départemental des Risques Naturels Majeurs de la Mayenne
4. 12h-12h15 : Information de la CLE sur la labellisation en cours du Syndicat du bassin de la Sarthe comme Etablissement Public territorial de Bassin (EPTB)



### Historique :

Avant les années 2000 :

- Sarthe Amont prioritaire pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE) 1997-2002
- maîtrise des crues sur Alençon et le Mans.
- Ressource en eau potable détériorée et fragile
- Des apports d'azote minéral contestés et des programmes d'actions peu suivis
- Des prélèvements en eau importants
- Des travaux hydrauliques impactant pour les cours d'eau
- Des têtes de bassin versant altérées





### HISTORIQUE :





Pourquoi une révision ?



Nouveaux textes réglementaires de portées nationale ou régionales



De nouveaux enjeux



Recul / expériences sur la mise en œuvre du SAGE



COMPATIBILITÉ par rapport au nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable (SDAGE) 2022-2027 en Loire Bretagne

- Évaluation des taux d'étagement des ouvrages hydrauliques (hauteur de chute des barrages / pente du cours d'eau) et définition d'objectifs de réduction
- Évaluation des taux de fractionnement (hauteur de chute / longueur du cours d'eau)
- Plan d'action à réaliser pour réduire les risques liés aux pesticides
- Réaliser une étude hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC)
- Plan d'action à réaliser pour préserver, gérer et restaurer l'ensemble des zones humides
- Mise en œuvre d'actions spécifiques de reconquête des zones humides
- Inventorier précisément les têtes de bassin versant
- Hiérarchiser les têtes de bassin versant
- Mise en oeuvre d'actions de sensibilisation à la culture du risque inondation

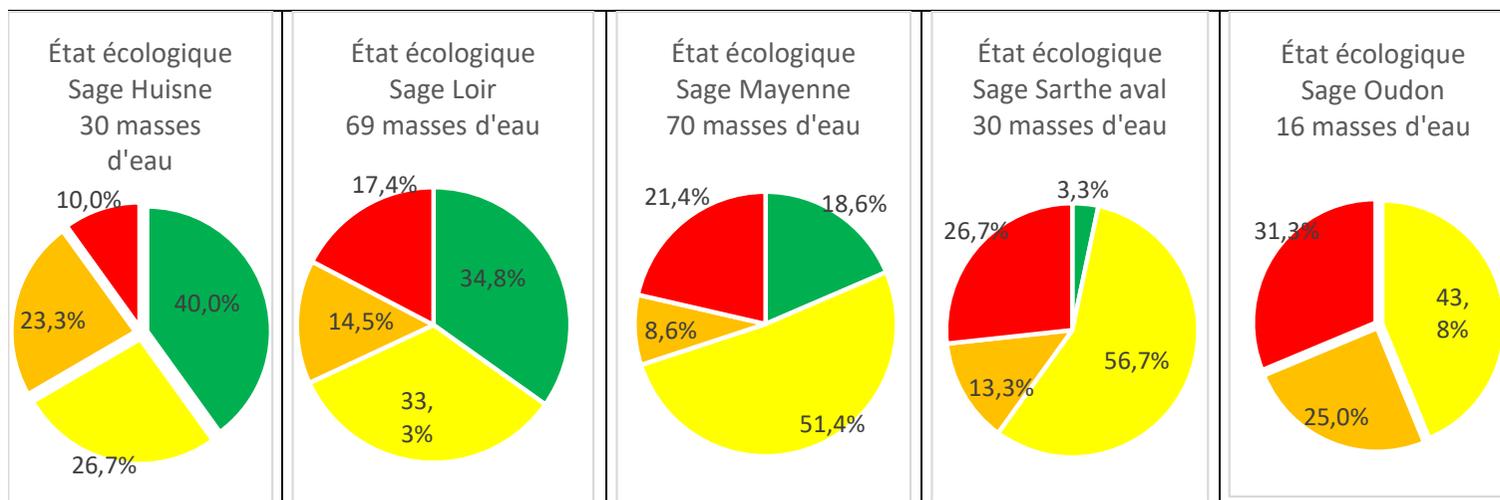
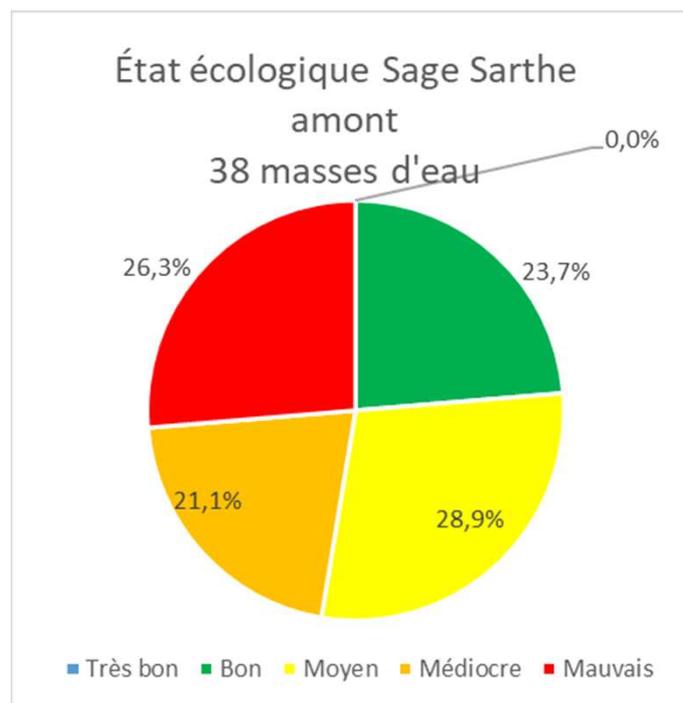


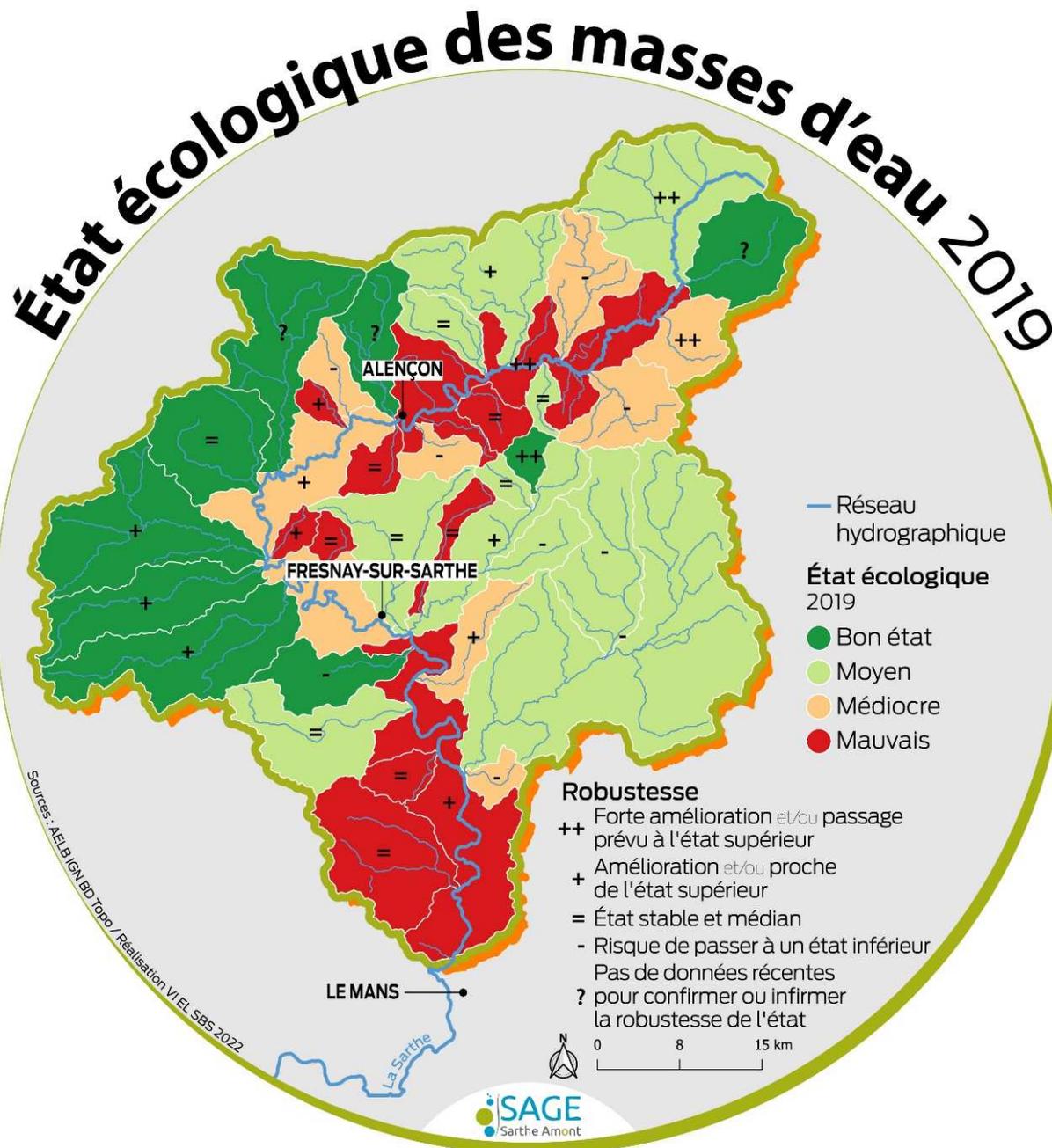
Les attendus des acteurs locaux :

- Maintenir un positionnement fort sur la protection et la réhabilitation des zones d'expansion des crues, et l'amener vers une protection des zones humides...
- Maintenir l'encadrement des aménagements sur les cours d'eau, en y intégrant les têtes de bassin versant
- Maintenir des prescriptions vis-à-vis des barrages / moulins, en les axant davantage sur les aspects d'écoulements et de morphologies
- Maintenir les prescriptions vis-à-vis des plans d'eau, en les développant sur d'autres secteurs jugés prioritaires, tout en garantissant certains usages
- Maintenir le large éventail d'attentions particulières à observer pour la compatibilité des documents d'urbanisme
- Disposer de règles homogènes entre départements concernant la définition d'un cours d'eau et leurs protections, en réfléchissant à les accentuer sur des secteurs sensibles...

# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

## ↳ Révision du SAGE – qualité des eaux







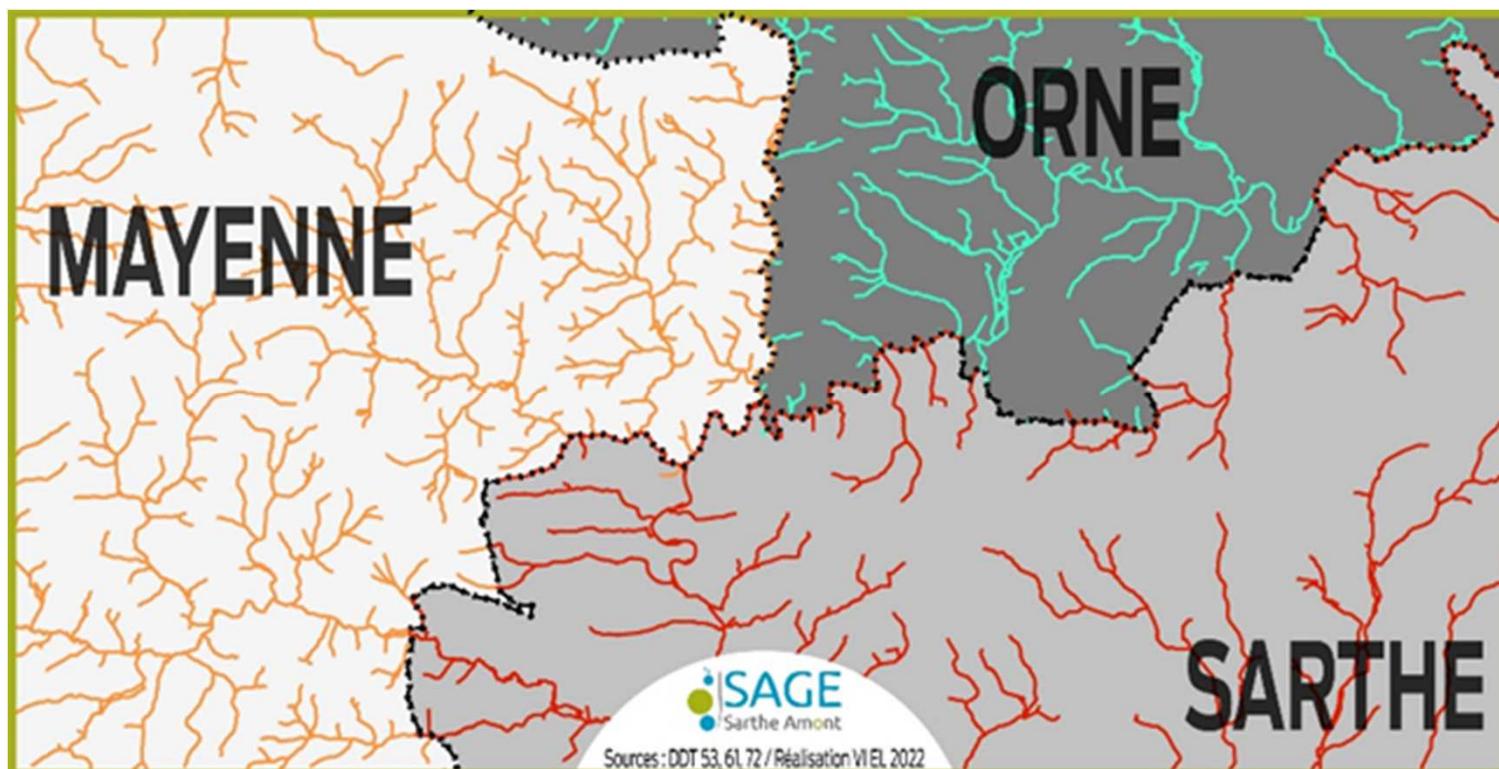
Une identification et définition claire nécessaire

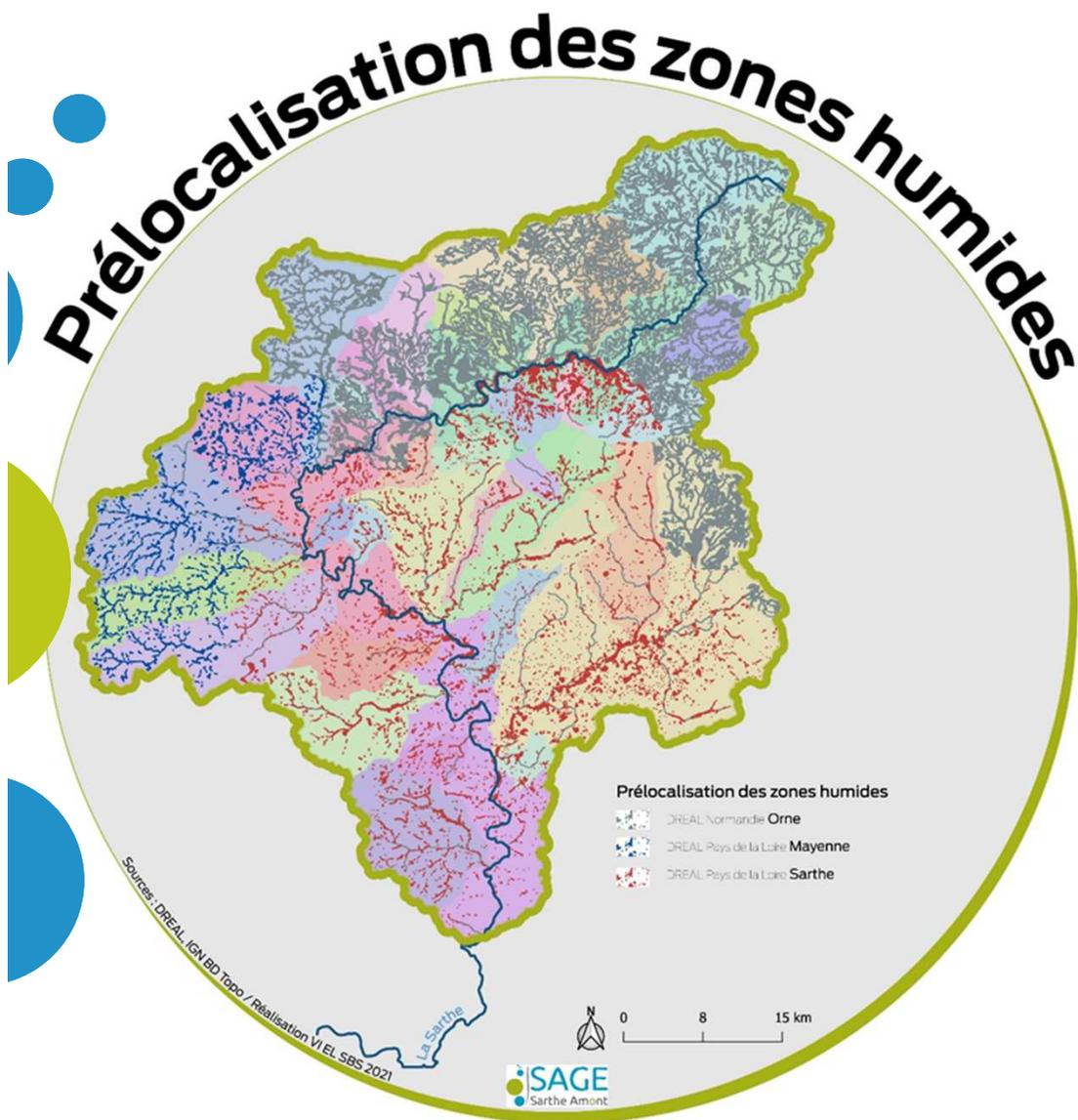
*Si l'on compare les cours d'eau police de l'eau / « IGN » :*

*53 = 95 % / 61 = 105 % / 72 = 79 %*

*Si l'on compare les cours d'eau BCAE ) / « IGN » :*

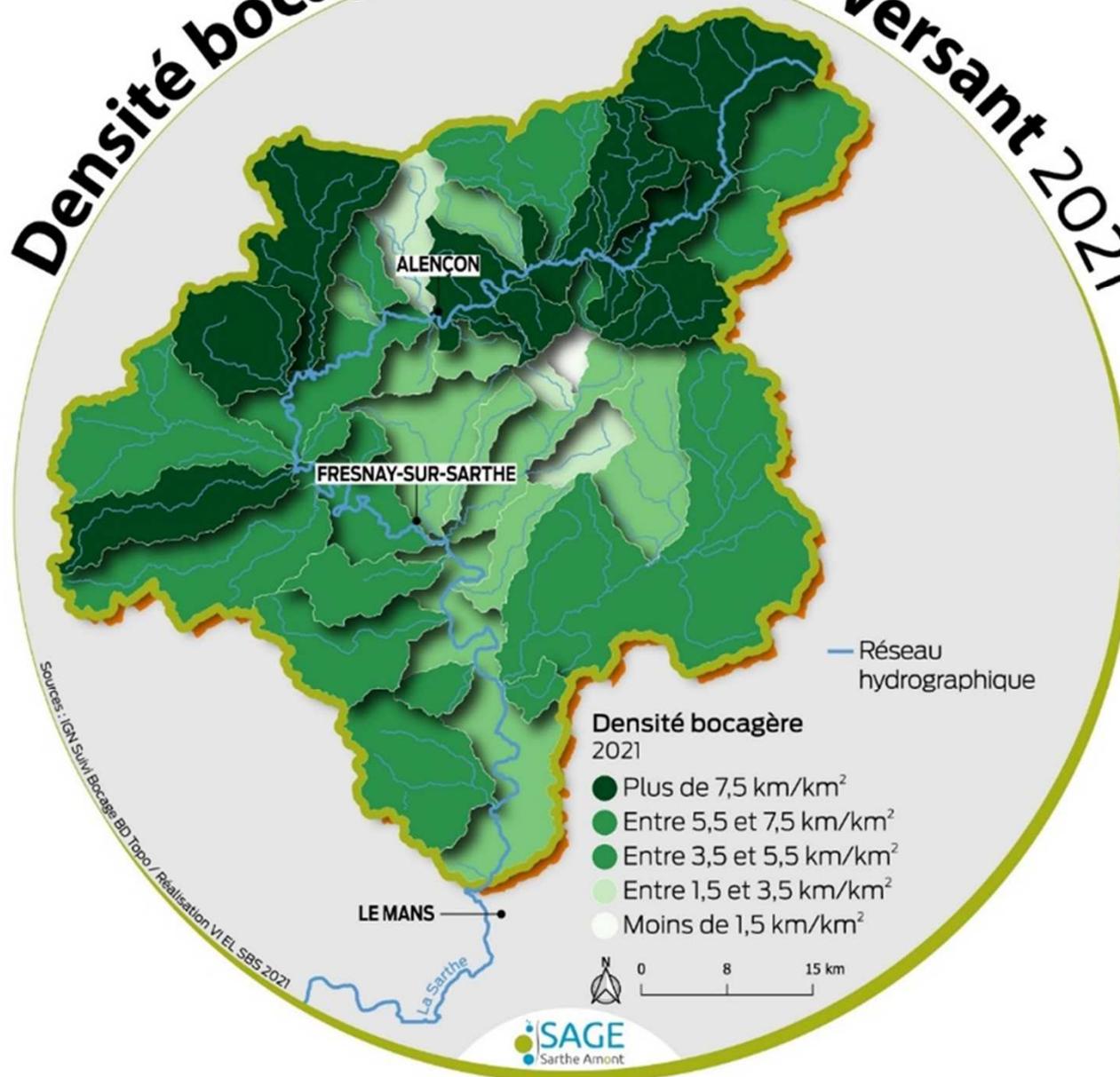
*53 = 96 % / 61 = 75 % / 72 = 83 %*







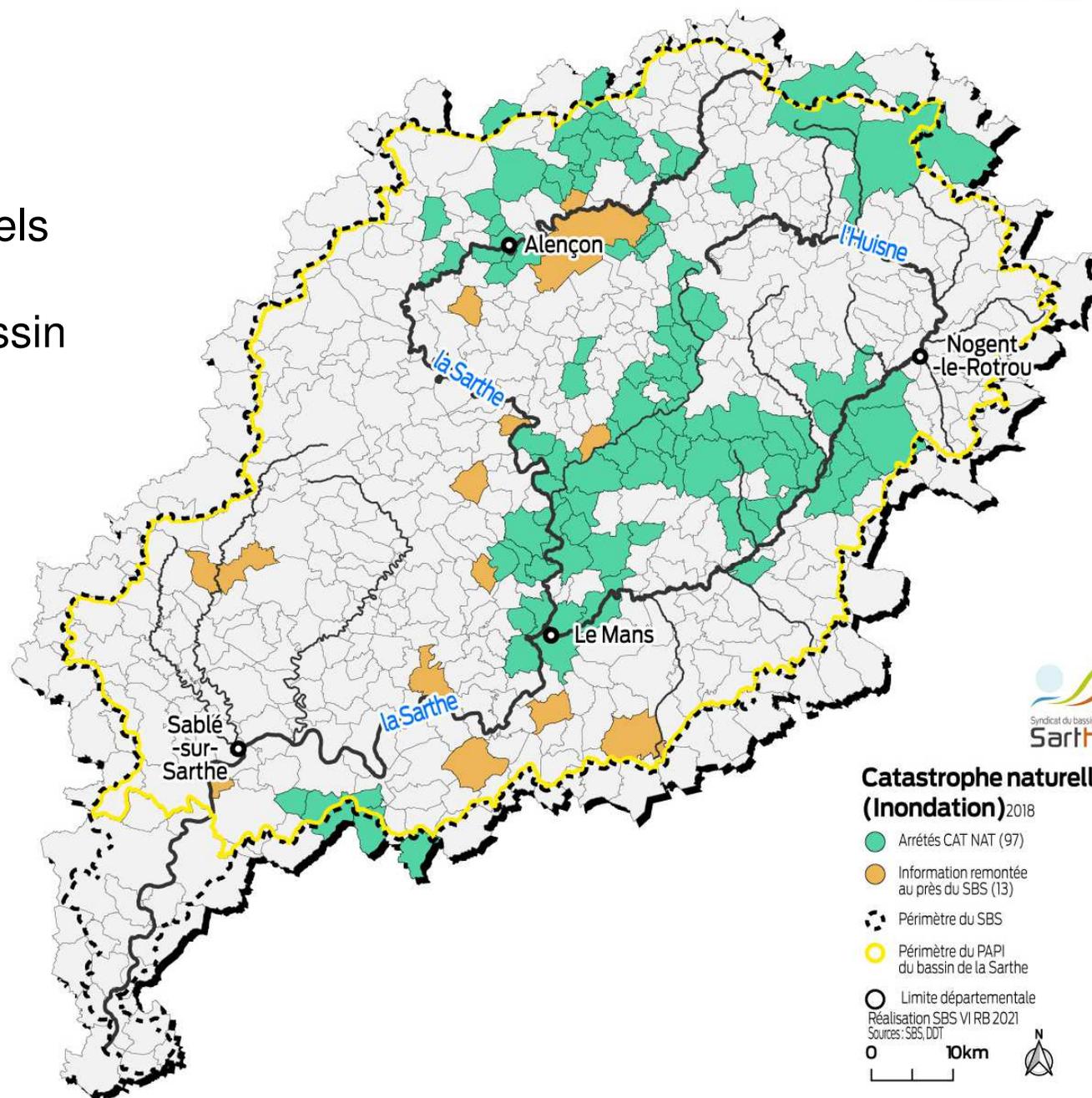
### Densité bocagère par bassin versant 2021





55 % des arrêtés catastrophes naturels depuis 2018 sont recensés sur le bassin sarthe amont

Lien avec PAPI Sarthe indispensable



### Catastrophe naturelle (Inondation) 2018

- Arrêtés CAT NAT (97)
- Information remontée au près du SBS (13)
- ⋯ Périmètre du SBS
- ⋯ Périmètre du PAPI du bassin de la Sarthe

○ Limite départementale  
Réalisation SBS VI RB 2021  
Sources: SBS, DDT

0 10km

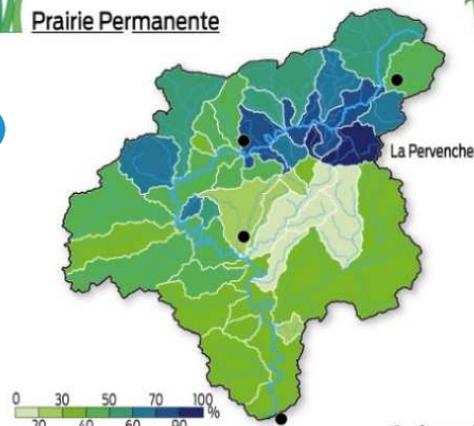


# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

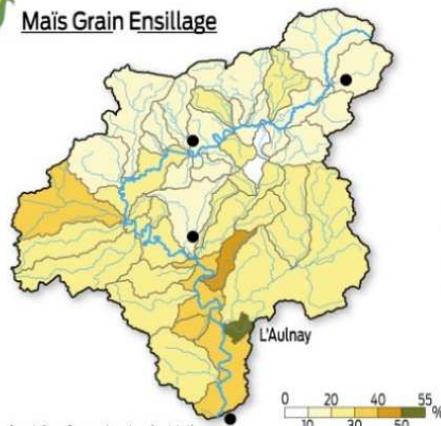
## ➔ Révision du SAGE – qualité des eaux



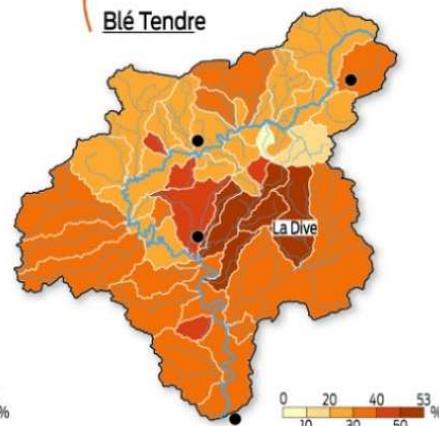
Prairie Permanente



Maïs Grain Ensilage



Blé Tendre

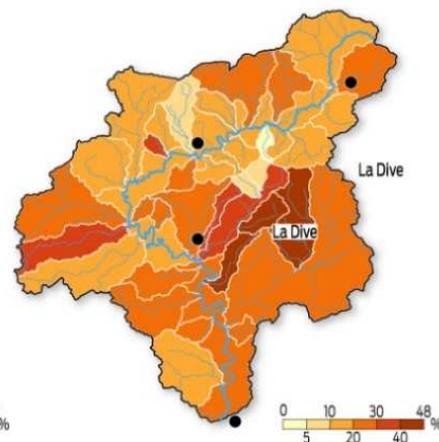
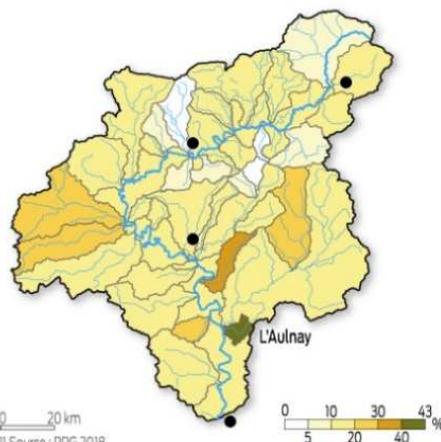
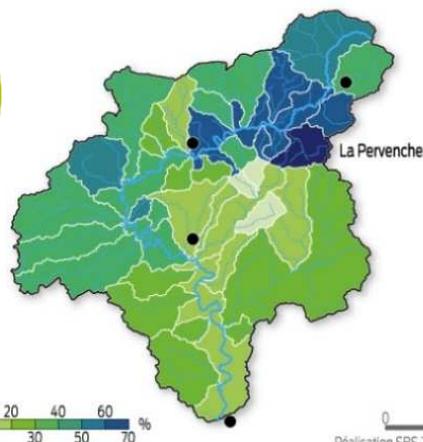


### Prairies permanentes :

- Moyenne de 30 % par rapport à la SAU totale
- Chedouet 82 %, Pervenche 62 %, Sarthe (De l'Hoene jusqu'à Alençon) 53 % et Erine (50 %)
- Saosnette (3 %), Orthon (9 %) et Dive (12 %)

Surface cultivée / Surface Agricole Utile

Surface cultivée / Surface de la masse d'eau



### Maïs:

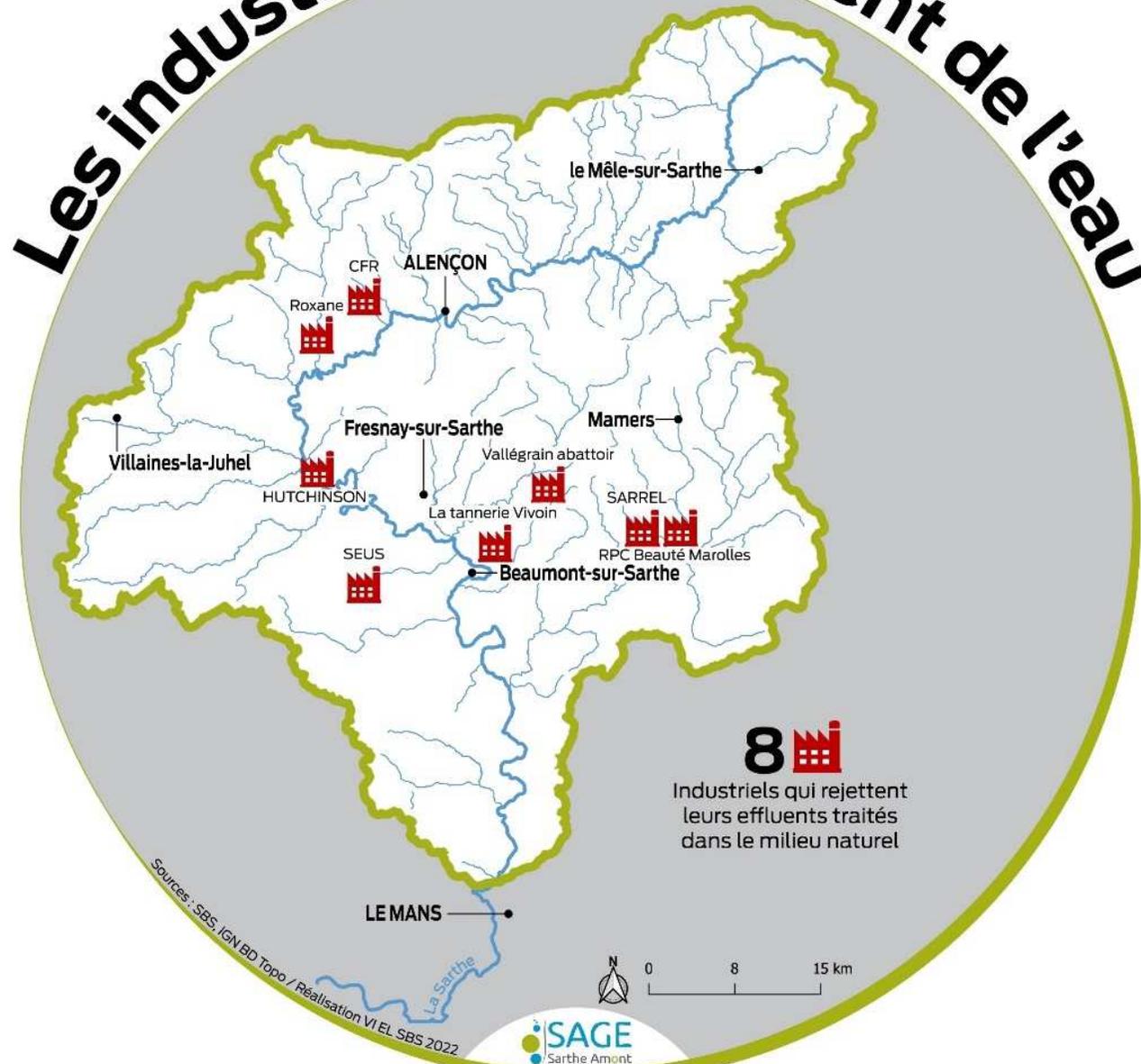
- Équivalent entre ensilage et grains
  - Moyenne de 19 % par rapport à la SAU totale
- Ensilage : vaudelle (21 % SAU), Neufchatel, Orthe, Moilind e chahain, Merdereau (19-17 %)
- Grains : Aulnay (28 %), orthon et belle noe (22-20 %)
- Total : belle noe (33 %), Aulnay (32 %), Sarthe aval confluence Bienne (29 %)

### Blé:

- Que blé tendre hiver (99,9 %)
- Moyenne de 25 % par rapport à la SAU totale
- Les plus couvertes : orthon (41 %), Saosnette (40 %), vieille ville (35 %), Bienne et Gesnes (34 %)



### Les industriels qui rejettent de l'eau



8 

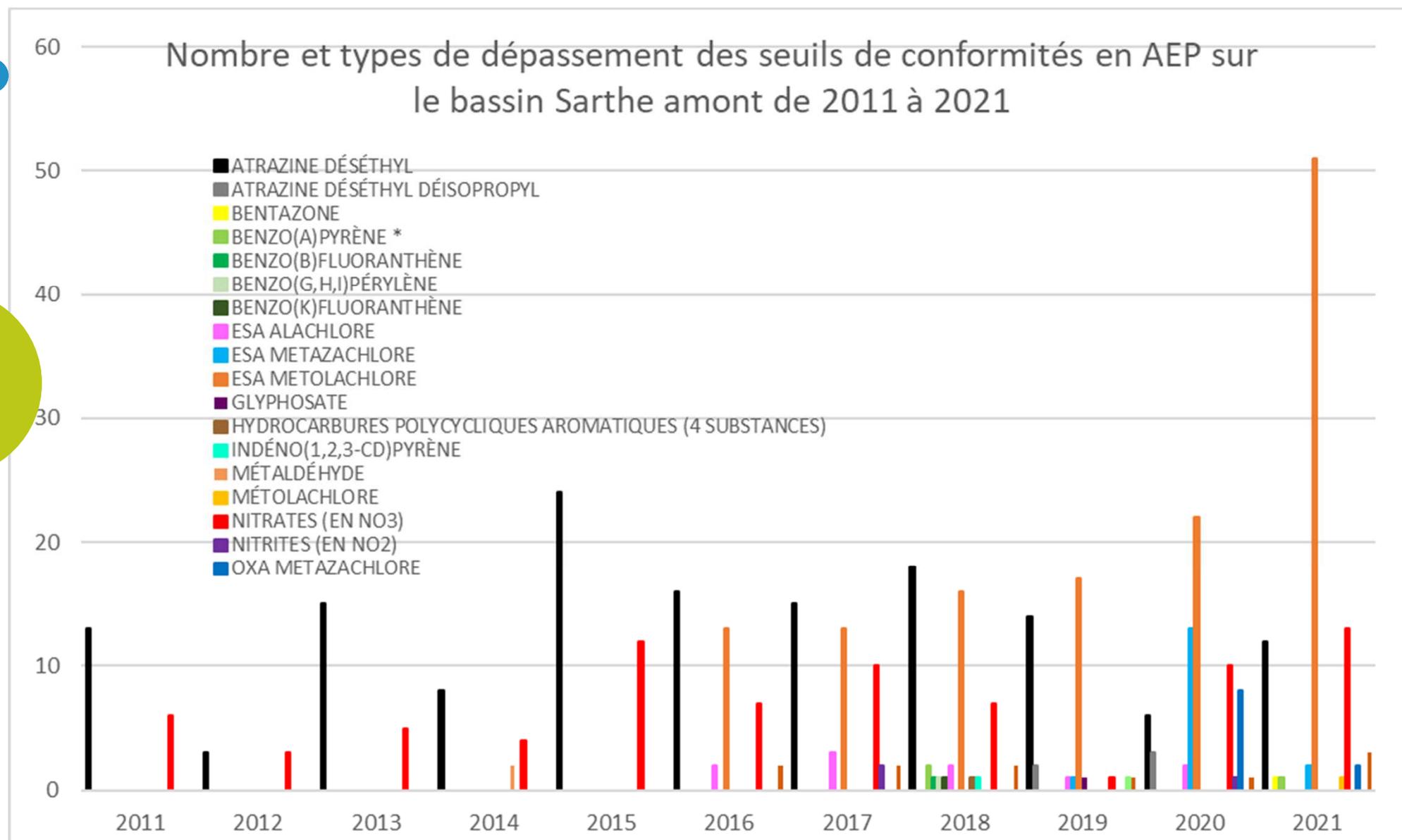
Industriels qui rejettent  
leurs effluents traités  
dans le milieu naturel

Sources : SBS, IGN BD Topo / Réalisation V1 EL SBS 2022



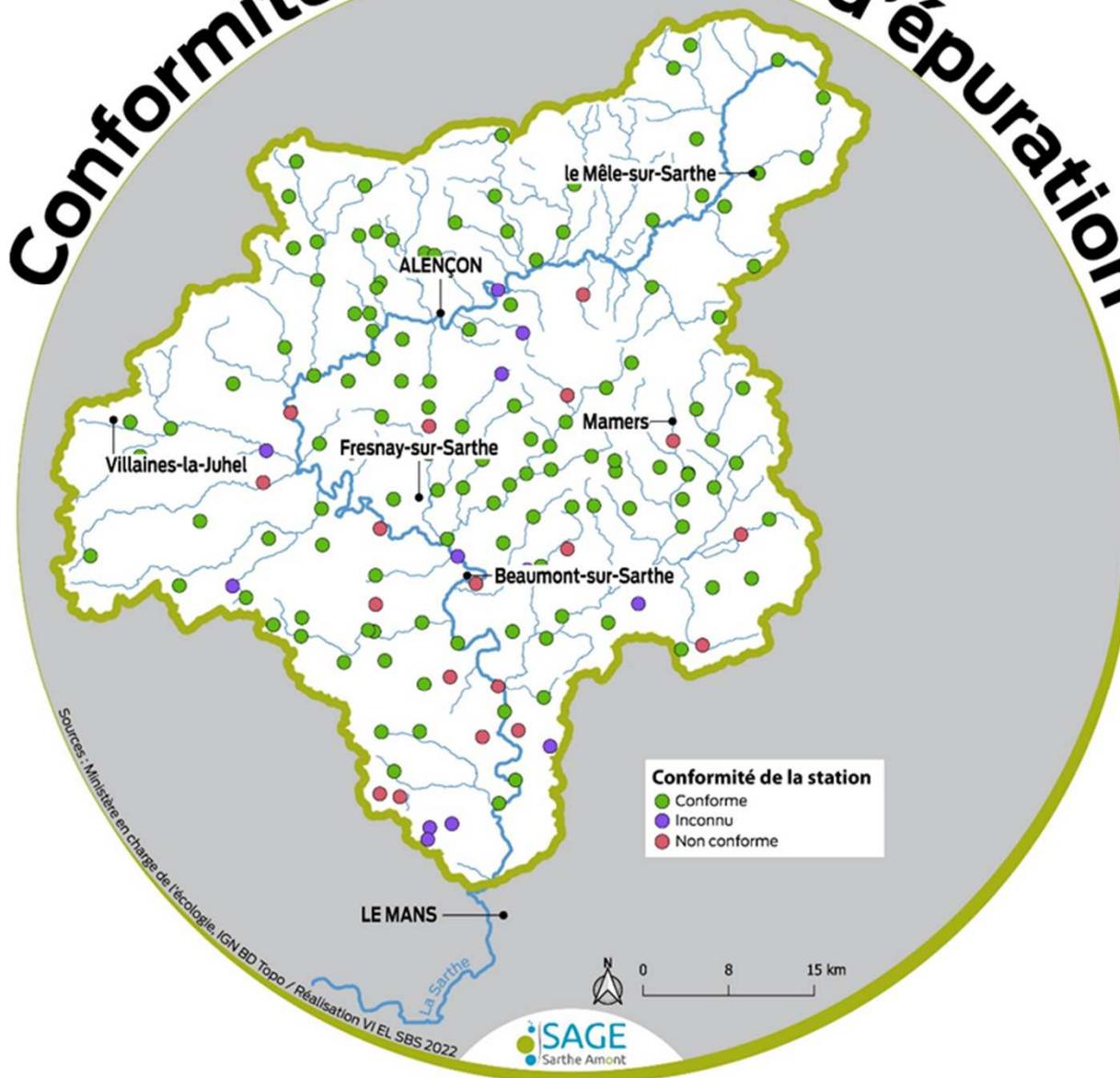
# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

## ↳ Révision du SAGE – qualité des eaux



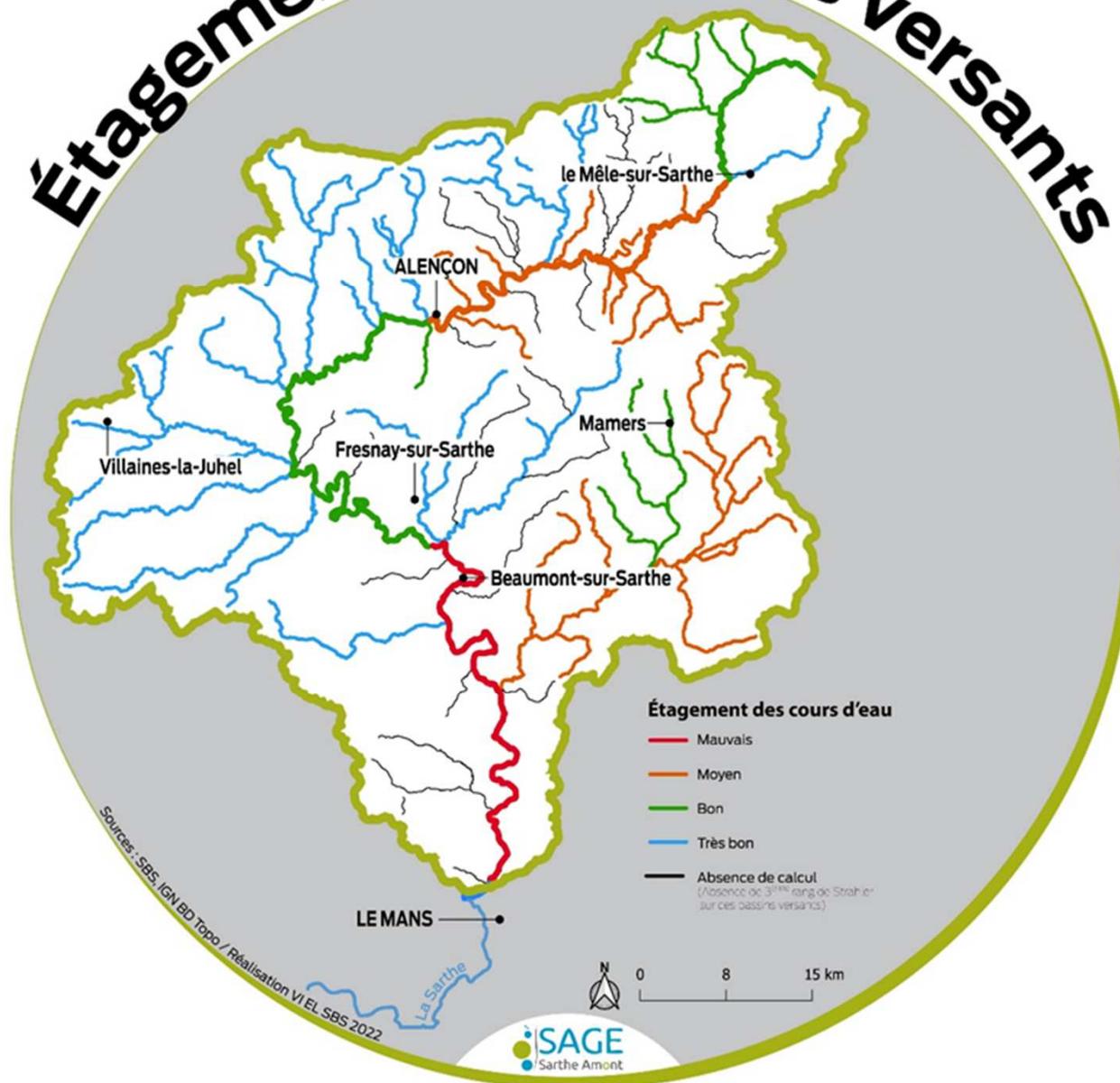


## Conformité des stations d'épuration





### Étagement des bassins versants

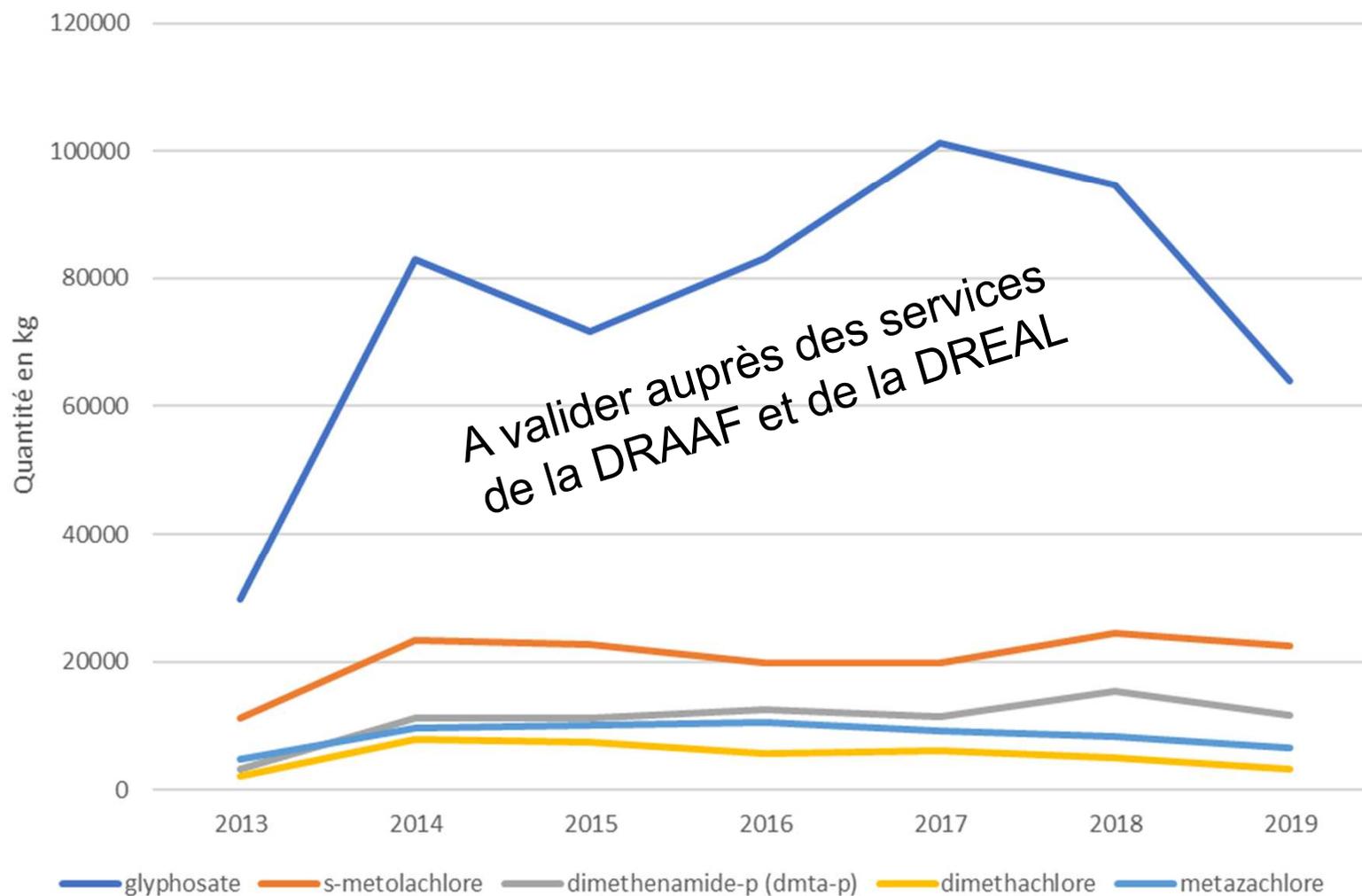


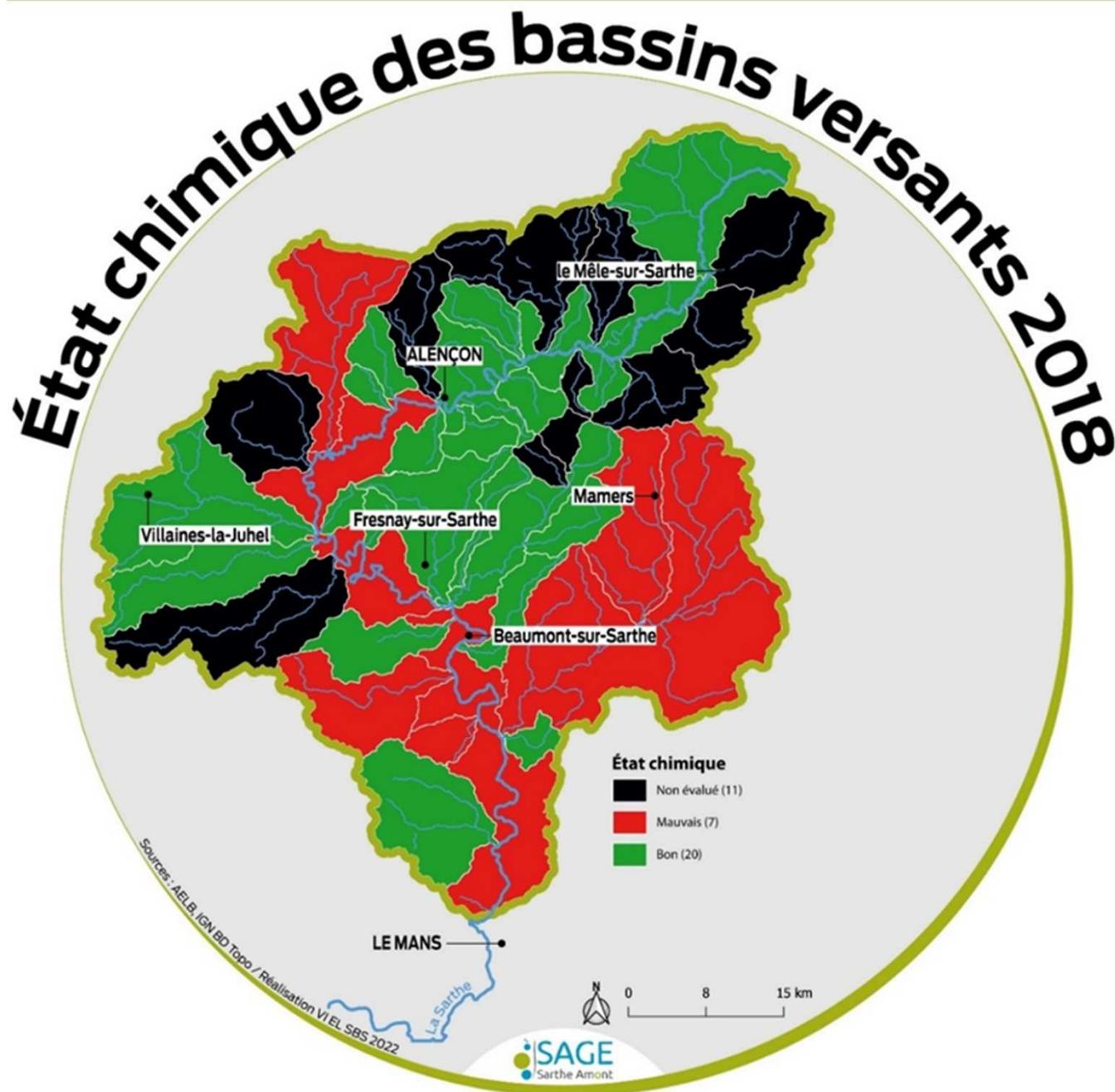
# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

## ↳ Révision du SAGE – qualité des eaux



Quantité de produits phytosanitaires les plus retrouvés dans l'eau, achetés sur le périmètre et contour du bassin versant de la Sarthe amont

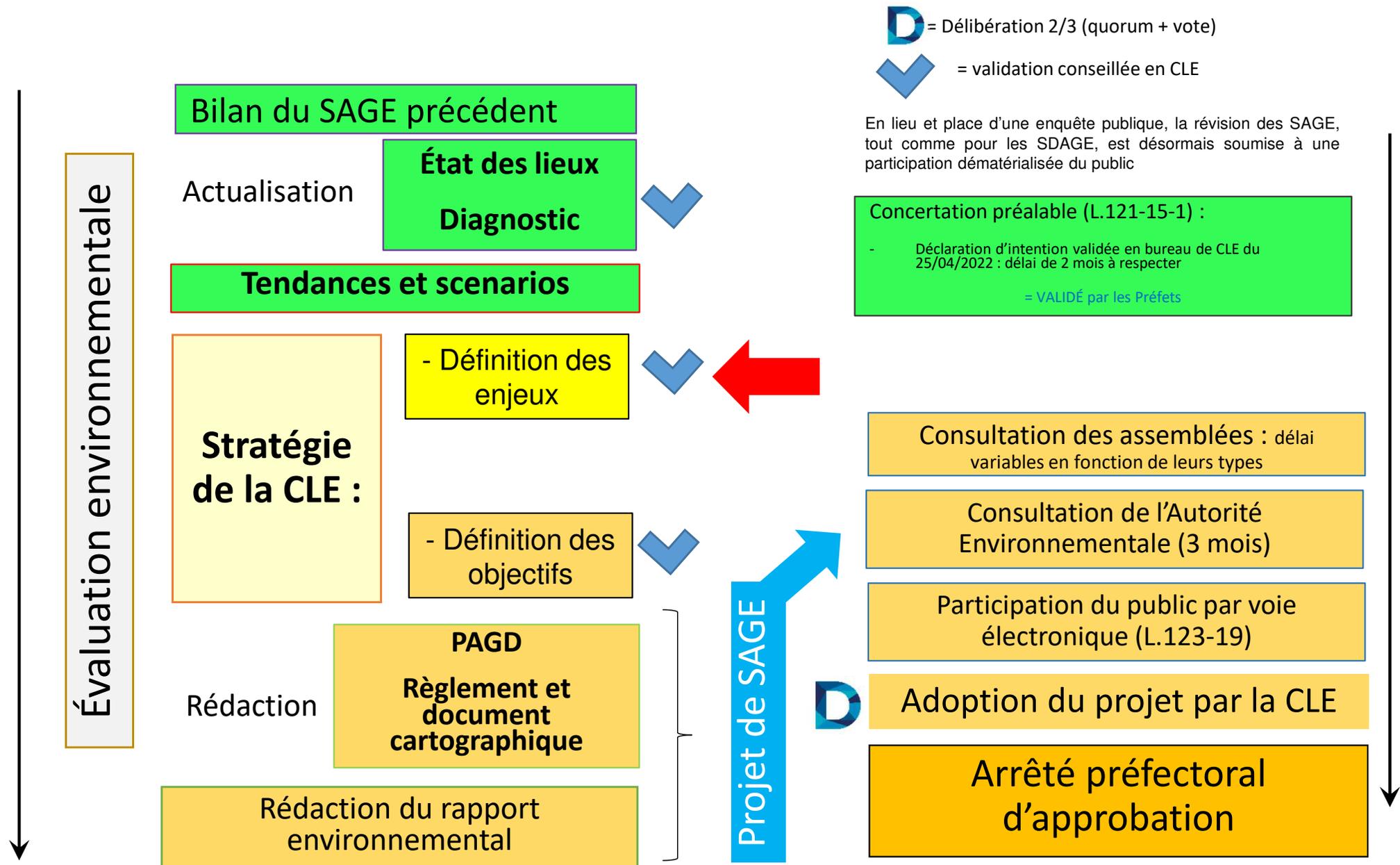




# CLE DU SAGE SARTHE AMONT



## ↳ Révision du SAGE et concertation





Propositions d'enjeux (en fonction de l'état des lieux et des retours des acteurs) :

REDUIRE LES DEFICITS QUANTITATIFS ACTUELS ET ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR PRESERVER LES RESSOURCE EN EAU, LES MILIEUX ET CONCILIER L'ENSEMBLE DES USAGES

AMELIORER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET DISPOSER D'UNE RESSOURCE PERENNE POUR LES USAGES ESSENTIELS DOMESTIQUES

PRESERVER ET AMELIORER LA QUALITE DES RIVIERES ET LEURS ANNEXES

LIMITER LES IMPACTS DU RUISSELLEMENT EN ZONE RURALE ET DES INONDATIONS EN ZONE URBAINE

AMELIORER LA CONNAISSANCE

# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

## ↳ Révision du SAGE – définition des enjeux



REDUIRE LES DEFICITS QUANTITATIFS ACTUELS ET ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU, LES MILIEUX ET CONCILIER L'ENSEMBLE DES USAGES





AMELIORER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET  
DISPOSER D'UNE RESSOURCE PERENNE POUR LES USAGES  
ESSENTIELS DOMESTIQUES





### PRESERVER ET AMELIORER LA QUALITE DES RIVIERES ET LEURS ANNEXES





LIMITER LES IMPACTS DU RUISSELLEMENT EN ZONE RURALE ET  
DES INONDATIONS EN ZONE URBAINE

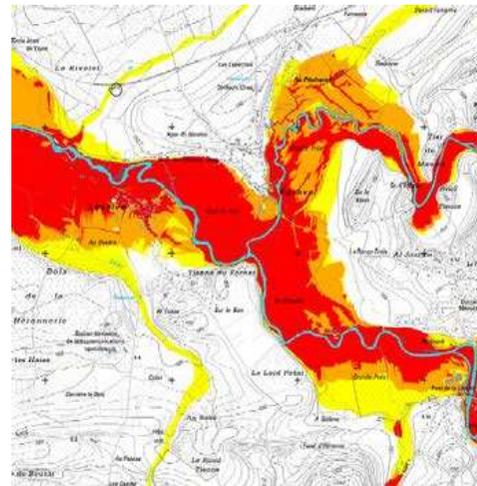
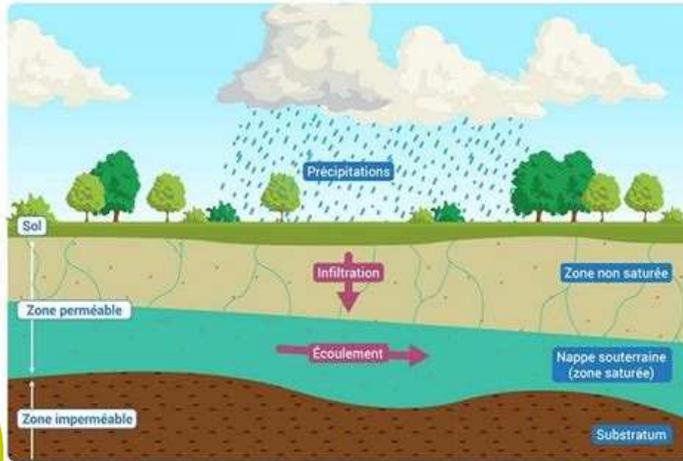


# CLE DU SAGE SARTHE AMONT

## ➔ Révision du SAGE – définition des enjeux



### AMELIORER LA CONNAISSANCE



## ↘ Révision du SAGE – définition des enjeux



Afin de travailler sur les objectifs que nous aurons à définir lors d'une prochaine CLE, nous vous proposons de réaliser une réunion par enjeu, avec les membres de la CLE qui le désirent

1- REDUIRE LES DEFICITS QUANTITATIFS ACTUELS ET ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR PRESERVER LES RESSOURCE EN EAU, LES MILIEUX ET CONCILIER L'ENSEMBLE DES USAGES

2- AMELIORER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET DISPOSER D'UNE RESSOURCE PERENNE POUR LES USAGES ESSENTIELS DOMESTIQUES

3- PRESERVER ET AMELIORER LA QUALITE DES RIVIERES ET LEURS ANNEXES

4- LIMITER LES IMPACTS DU RUISSELLEMENT EN ZONE RURALE ET DES INONDATIONS EN ZONE URBAINE

5- AMELIORER LA CONNAISSANCE

Présentation Mme Dutertre



# SCoT – AEC Maine Saosnois

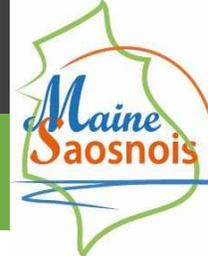
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
valant Plan Climat Air Energie Territorial

---

**Communauté de communes Maine Saosnois**

**Séance Plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont  
23 septembre 2023**





Plusieurs dispositions du SAGE s'appliquent directement ou indirectement au projet de SCOT du Maine Saosnois :  
L'ensemble des dispositions du SAGE sont compatibles avec les éléments du SCOT du Maine Saosnois.

Les dispositions :

- ✓ 12A1// Identifier les réservoirs de biodiversité,
- ✓ 12A2// Préserver et/ou mettre en valeur les réservoirs suivant la sensibilité des milieux,
- ✓ 12A3// Préserver les abords des réservoirs de biodiversité,
- ✓ 12B1 // Préserver et renforcer les trames écologiques et les corridors existants
- ✓ 12C1// Préserver les milieux aquatiques, humides et les cours d'eau
- ✓ 13B1 // S'adapter à l'augmentation des stress hydriques
- ✓ 13.D // Faire évoluer les pratiques agricoles et forestières en faveur de la transition énergétique

**répondent aux objectifs du SAGE.**



Les dispositions :

12C2// Poursuivre l'amélioration de la qualité des masses d'eau

12C3// Mettre en oeuvre une gestion économe de la ressource en eau

**répondent aux objectifs du SAGE**

Les dispositions :

12C4 // Promouvoir une gestion locale des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme

12D1 // Développer la gestion différenciée pour créer des lieux d'accueil de la biodiversité en ville

12D2 // Préserver des espaces tampons végétalisés aux espaces d'interface entre urbain et rural

12E // Intégrer la gestion environnementale dans les modes d'aménager les parcs d'activités

**répondent aux objectifs du SAGE**

Les dispositions :

13E1 // Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion des crues

13E2 // Adapter le territoire aux risques

**répondent aux objectifs du SAGE**

## ↳ Élection CDRNM

La commission départementale des risques naturels majeurs concourt à l'élaboration et la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

Elle peut notamment être consultée par le préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion de ces risques, sur la nature et le montant prévisionnel des aides aux travaux permettant de réduire le risque et sur l'impact des servitudes.

Elle émet un avis sur :

- 1° Les projets de schémas de prévention des risques naturels et leur exécution ;
- 2° La délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau, ainsi que les obligations faites aux propriétaires et exploitants des terrains ;
- 3° La délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application

Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

La CLE devant nommer un élu de la CLE comme représentant, il est proposé : M. LELIEVRE ou Mme DEJARDIN (qui sera aussi sollicitée pour le SAGE Sarthe aval). *Pour information, ROMAIN BARBÉ du SbS pourra accompagner le représentant à la commission départementale*



Commission départementale des risques naturels majeurs :

Peut être consultée par le préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à :

- la prévention ou à la gestion des risques,
- la nature et le montant prévisionnel des aides aux travaux permettant de réduire le risque et sur l'impact des servitudes

Elle émet un avis sur :

- 1° Les projets de schémas de prévention des risques naturels ;
- 2° La délimitation des zones de rétention des eaux ;
- 3° La délimitation des zones d'érosion.

Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.





Syndicat du bassin de la  
**Sarthe**

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

# LES EPTB EN FRANCE

## ■ Rôles des EPTB

- Faciliter la **prévention des inondations**, la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- Assurer la **cohérence** de l'activité des maîtres d'ouvrage compétents en matière de GEMAPI ;
- Assurer, sur les Territoires à risques inondations (TRI), la cohérence des actions des collectivités en matière de réduction des conséquences négatives des inondations via un rôle de **coordination, d'animation, d'information et de conseil** ;
- Assurer le **portage de SAGE** en cas d'absence de maîtrise d'ouvrage locale.



\* Structures en cours de référencement  
Sources : ANEB, Sandre ; Réalisation : ANEB oct. 2021 avec le logiciel QGIS

# RECONNAISSANCE EN EPTB

## ■ Pourquoi le SBS demande la labélisation EPTB ?

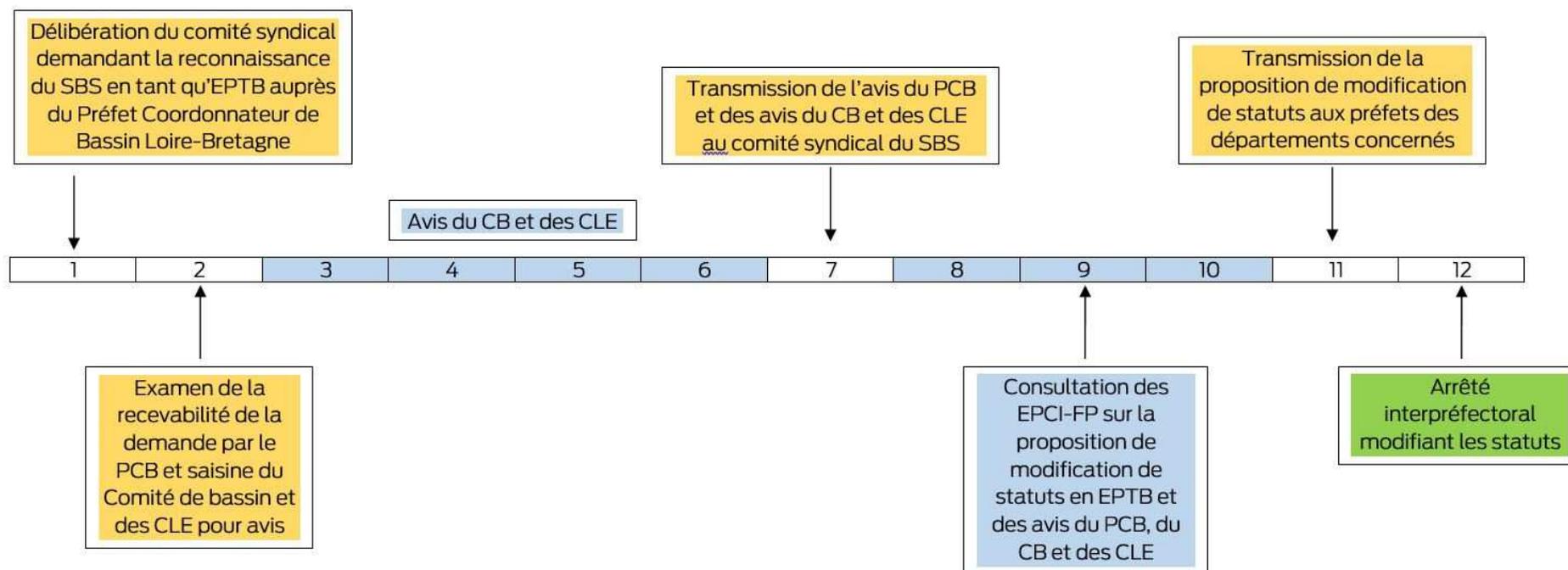
- Des missions semblables à celles qui sont dévolues aux EPTB
- Assoir son action dans le paysage institutionnel local, interdépartemental et interrégional.
  - > Par exemple, en tant qu'EPTB, il sera amené à donner des avis sur des dossiers pour lesquels le SBS n'est pas aujourd'hui saisi.



-> Juridiquement, le SBS restera un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre.

-> Pas d'incidence sur la gouvernance actuelle de l'exercice de la compétence GEMAPI

# CALENDRIER DE LA PROCÉDURE





# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Source de la Sarthe à Saint Aquilin de Corbion



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

